



CLUB NAUTIQUE ALPIN SERRE-PONÇON

Chemin de Chadenas - 05200 EMBRUN

☎ 04 92 43 00 02

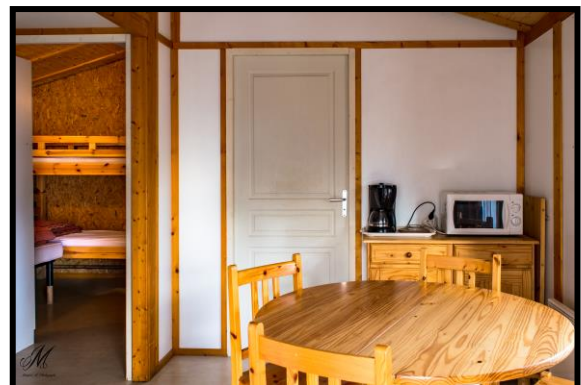
E-mail : cnasp@wanadoo.fr

site : www.cna-embrun.com

LOCATION SUN CHALETS

L'Aupillon - le Pouzenc - le Boussolenc

Chalet 5 personnes



Descriptif :

Le chalet est pensé spécialement pour les personnes à mobilité réduite. Il est composé de 2 chambres indépendantes, d'un espace cuisine salon, d'un bloc sanitaire et d'une terrasse couverte. D'une surface totale de 35 m², il est équipé de convecteurs électriques.

La chambre dite « parent » est équipée d'un lit 2 places 140x200 (sommier à latte) et d'une armoire.

La chambre dite « enfant » est composée d'un lit simple, 2 lits superposés et d'une penderie.

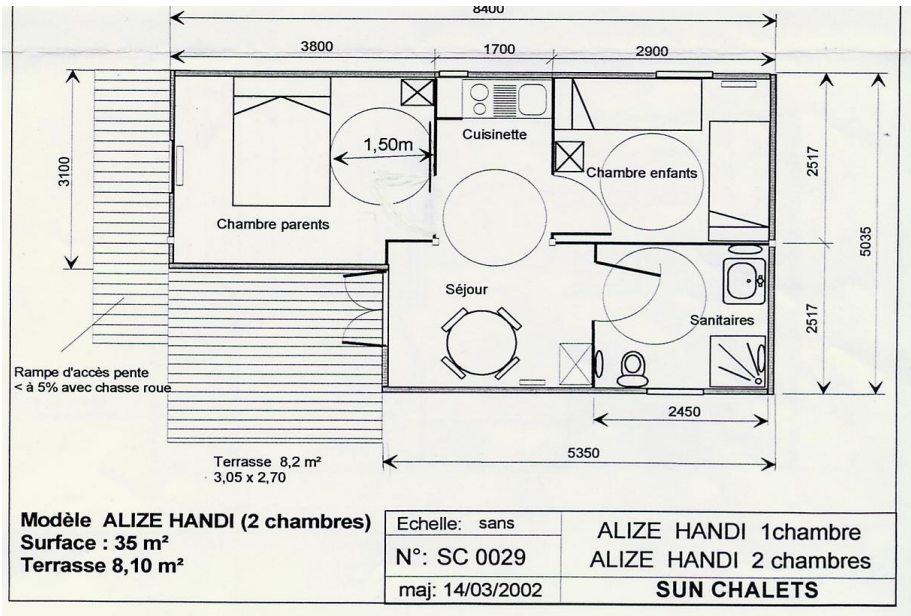
Le séjour comprend une table, des chaises, un meuble de rangement.

La cuisine comprend 1 plan de cuisson 2 gaz, 1 micro-ondes, 2 placards, 1 évier inox, 1 réfrigérateur 100l.

Les sanitaires sont équipés d'une douche à l'italienne, 1 WC, une vasque et un cumulus 75L.

La terrasse couverte est d'une surface de 8 m² équipée d'un salon de jardin et d'une rampe d'accès.

Il est indispensable d'apporter le linge de maison :
draps, taies d'oreiller, serviettes, torchons...



Conditions de location des chalets « Sun Chalet 5 personnes »

En juillet/aout, les locations se font à la semaine :

Arrivée le samedi entre 16 h et 18 h

Départ le samedi avant 10h.

Le délai de garantie d'arrivée est de 24h. Passé ce délai, nous disposons de la location.

Les consommations d'eau, d'électricité, de gaz sont comprises dans le prix de la location.

Un inventaire et un état des lieux sont pratiqués avec le locataire précédent avant votre arrivée et avec vous au moment de votre départ.

La réservation est réputée ferme et définitive à réception de l'acompte, soit 30% du montant de la location et de 16 € de frais de dossier, auquel seront joints 2 chèques de caution (non encaissés) l'un de 200 € (garantie matériel) et l'autre de 50 € (garantie ménage). Ces chèques seront restitués sauf si, au moment de l'état des lieux, nous constatons des détériorations et/ou du ménage à faire. En cas de départ en dehors des heures d'ouverture des bureaux les cautions seront restituées par courrier si l'état des lieux le permet.

- **Le solde** devra être réglé 30 jours avant le début du séjour.
- L'acompte versé par le preneur lui sera rendu s'il renonce à la présente location par lettre recommandée, dans les huit jours suivants la date du présent contrat. Au-delà de cette date, la location sera définitive, l'acompte versé sera acquis et le preneur sera tenu du paiement du solde de la location.
- Tout séjour interrompu ou abrégé ne donne lieu à aucun remboursement.

Renvoyez cet exemplaire, signé et daté, précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord » avec la fiche de réservation.

FAIT àle.....

Nom, prénom et signature du locataire :